Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (2007)

Heft: 2

Artikel: "Etre aménagiste, c'est ..." : la parole à quelques nouveaux professionnels

Autor: Ley, Elise / Cottier, Cédric

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-957945

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Etre aménagiste, c'est...»: la parole à quelques nouveaux professionnels

Les intervenants:

- **Josianne Maury (1971)**
  Architecte EPFL – urbaniste FSU
  Office fédéral du développement du territoire, Bern
- **Magali Zuercher (1970)**
  Architecte EPFL- urbaniste FSU
  Active dans un bureau privé
- **Joël Chételat (1971)**
  Géographe (Université de Lausanne et Université de Fribourg) et docteur ès sciences EPFL
  Certificat postgrade en ingénierie et management de l'environnement
  Actif dans un bureau privé
- **Jean-Lou Rivier (1965)**
  Architecte EPFL – urbaniste
  Actif dans un bureau privé
- **Stéphane Thiébaud (1964)**
  Architecte EPFL – urbaniste FSU
  Chef de service de l'aménagement urbain Ville de Neuchâtel
- **Ruben Villenave (1975)**
  Postgrade Urbanisme IAUG –
  Lic. sc. éco. HEC
  Aménagiste au Service de l'aménagement du territoire du Canton de Vaud

Interview et retranscription

- **Elise Ley**
- **Cédric Cottier**

Le présent article est réalisé à partir d'une discussion entre six spécialistes de l'aménagement du territoire: Mesdames Josianne Maury et Magali Zuercher ainsi que Messieurs Joël Chételat, Jean-Lou Rivier, Stéphane Thiébaud et Ruben Villenave. L'ambition première de cette réunion consistait à déceler la manière dont ces professionnels perçoivent leur rôle et leur discipline au cours des processus de planifications auxquels ils sont confrontés.

collage: *Quels sont les enjeux principaux qui influencent la pratique de l'aménagement du territoire aujourd'hui?*

Ruben Villenave (RV): Les impacts du développement durable sur l'urbanisation viennent immédiatement à l'esprit, c'est-à-dire un développement qui intègre les dimensions économique, sociale et environnementale et qui répond aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable est l'enjeu crucial d'aujourd'hui.

Jean-Lou Rivier (JLR): Chaque époque a ses enjeux spécifiques. L'aménagement du territoire connaît actuellement une approche qui pose les questions fondamentales suivantes: qu'est-ce que la ville, qu'est-ce que le territoire aujourd'hui? Il est nécessaire de l'appréhender à une échelle plus vaste, les notions de ville-centre et de périphéries sont caduques. Les «nouveaux territoires» de nature, de loisirs doivent être pris en compte.

Magali Zuercher (MZ): Les pratiques et actions des dernières générations conditionnent les enjeux de l'aménagement du territoire d'aujourd'hui. Les problèmes liés au climat, à l'environnement et à la mobilité influencent fortement la pratique actuelle du métier; il s'agit là d'enjeux nouveaux et majeurs. Je trouve également, sur un plan différent, que la «participation/concertation» est de nouveau au goût du jour. Largement pratiqué dans les années 70 et vivement critiqué, ce processus est une tendance lourde de ces dernières années.

Stéphane Thiébaud (ST): Avant, l'aménagement du territoire se préoccupait principalement du «territoire physique», de sa spatialité, de son paysage, bref de sa forme. Aujourd'hui, la préoccupation centrale est la société, «les gens» au cœur de la ville, leur mobilité, leur qualité de vie. Il s'agit d'une réelle inversion des méthodes d'analyse, d'où ces nouvelles pratiques telle que la participation. Il faut remarquer que le contexte change: aujourd'hui il faut parfois faire face à la stagnation de la croissance, voire à la décroissance économique et démographique pour certaines régions, à l'économie des ressources qui ne permet pas le même développement qu'auparavant. D'ailleurs, la grande majorité des infrastructures majeures est réalisée, il s'agit plutôt aujourd'hui de «réorganiser», ce qui fait forcément émerger de nouvelles pratiques.

collage: *Quels facteurs ont changé par rapport à il y a quelques dizaines d'années? Quels en sont les impacts sur les pratiques actuelles?*

RV: L'urbanisme durable s'oppose en tout point à celui des modernistes, chacun tentant d'apporter une réponse aux besoins de l'époque. Il suffit de comparer la Charte d'Aalborg de 1994 à la Charte d'Athènes de 1933. La première promeut la densité, la mixité des affectations et des flux, la mobilité douce, et un développement des villes soucieux d'économie d'énergie. L'idée étant de construire la ville dense autour des haltes des transports publics, donc la ville sur la ville, là où c'est efficace. C'est l'inversion assez systématique des principes de la Charte d'Athènes qui promouvait la stricte séparation des affectations et des flux. Il y a un lien éminent entre les enjeux principaux d'une époque et la pratique professionnelle.

Josianne Maury (JM): On ne peut plus pratiquer l'aménagement du territoire comme avant au vu de l'évolution rapide des changements sociaux et des enjeux liés au développement durable. Aujourd'hui, il n'est plus possible de tout fixer et figer lors d'une planification urbaine, à travers des images et des règles d'aménagement, car un projet urbain a une durée de vie de 15 à 20 ans. La participation – essentielle pour la viabilité du projet – conforte l'idée que la ville ne doit plus être une «création des professionnels du territoire» mais le résultat des attentes issues des gens qui vivent la ville. Les «ateliers de travail» pratiqués avec les habitants dans le cadre de projets urbains en suisse alémanique sont un bon exemple. A cela, il faut ajouter que le «zoning» ne répond plus à la manière de faire la ville d'aujourd'hui, il faut travailler avec la mixité urbaine.

JLR: Il est vrai que la notion de zoning est une notion issue du mouvement des CIAM dans les années 1930. Par réaction, les post-modernes dans les années 1960 -1970 ont abandonné le zoning pour aborder le thème de la mixité.

RV: Je suis d'accord avec vous, même si sur le plan pratique, c'est-à-dire sur les plans d'affectation des zones, on arrive à concilier zoning et mixité, en créant des zones mixtes…

ST: Les plans de zones, lorsqu'ils ont des objectifs quantitatifs, restent faciles à appliquer. Mais lorsque l'on vient à parler de critères qualitatifs, c'est un instrument qui devient difficile d'emploi, voire insuffisant. Il devient important de trouver alors d'autres outils complémentaires et moins formels. Je reviens sur les facteurs qui ont changé, c'est-à-dire de savoir ce que l'on veut exactement maîtriser et à quel moment, en fonction de l'échelle territoriale abordée. Il faut admettre que l'on ne peut plus maîtriser l'ensemble des paramètres de l'aménagement du territoire comme on a pu le faire dans les années 1970. Aujourd'hui, il s'agit d'assumer un nouveau rôle où l'urbaniste n'est pas un acteur direct mais le préparateur des conditions au débat et à l'action avec d'autres partenaires.

Joël Chételat (JC): Il faut rappeler que la pensée «globalisante» favorise les démarches interdisciplinaires – où une multitude des professionnels intervient sur les questions de l'aménagement du territoire, et les processus de participation. Mais paradoxalement, le pouvoir décisionnel reste très local – communal ou même individuel (recours, oppositions).

JLR: Nous sommes passés du «projet formalisant», à un «processus», un projet participatif interdisciplinaire. Je crois que c'est cela le réel changement, qui est plus fonction d'une modernité de pensée, que de l'âge des professionnels du territoire.

ST: On peut citer l'image de l'urbaniste-jardinier, qui sème et entretient le territoire pour favoriser son évolution dans le sens souhaité, sans pour autant maîtriser parfaitement ce qui va pousser et à quel moment. Son action est à la fois modeste et déterminante.

JC: C'est probablement pourquoi le comportement des professionnels a également changé. Avec la diversité et la complexité des enjeux, plus personne ne peut se prétendre omniscient en aménagement du territoire.

RV: En effet, l'urbaniste «bâtisseur» à la Haussmann, Le Corbusier ou Niemeyer, qui marquait la ville de son empreinte, par un «geste», n'existe plus. Aujourd'hui, l'urbaniste est devenu un gestionnaire qui intègre les notions de gestion des ressources (terre, eau, nature, espace…), participation, interdisciplinarité, etc. Il réalise son projet sous une multitude de contraintes, à l'image du jardinier évoqué tout à l'heure

ST: De nouveaux enjeux déterminants, tels que la mondialisation et l'énergie, émergent. On doit intégrer ces notions dans les projets urbains, mais personne n'a encore la maîtrise de ces domaines à un niveau d'échelle inconnu à ce jour. Cela implique forcément une certaine modestie dans la profession.

collage: *Quelles sont vos attentes pour la discipline de l'aménagement du territoire ces prochaines années?*

MZ: Il faut trouver de nouveaux outils car je trouve que, d'une manière générale, la normalisation est excessive. Il n'y a pas d'adaptation en fonction du site. Il existe une antinomie entre vouloir innover et vouloir tout normaliser. Je comprends néanmoins la nécessité de «gestion» des projets par l'administration ou les politiques, mais je trouve que c'est souvent au détriment du projet particulier.

JLR: On traverse actuellement une période d'incertitudes et de remises en question. L'exemple de la publication de Studio Basel est frappant: il montre l'ambiguïté entre l'analyse, parfois très quantitative, et les orientations, plus schématiques.

JC: Il ne faut pas non plus renier tout ce qui se réfère aux critères quantitatifs. D'une part, les analyses quantitatives peuvent apporter des

Josianne Maury

Ruben Villenave

Stéphane Thiébaud

Photos: zVg

Joël Chételat

Magali Zuercher

Jean-Lou Rivier

éclairages intéressants en matière de diagnostic territorial, utiles pour élaborer des scénariis et projeter. D'autre part, un minimum de dispositions légales est inévitable pour orienter le développement et permettre de vivre ensemble.

ST: La réforme des institutions apparaît indispensable pour retrouver une cohérence entre l'échelle des problématiques et l'échelle des décisions. Les pistes des politiques régionales et d'agglomérations sont probablement adaptées. Il s'agit également de renforcer la coordination entre les politiques sectorielles. Les professionnels de l'aménagement du territoire évoluent dans le bon sens, avec de plus en plus de dialogues interdisciplinaires, alors qu'au niveau décisionnel des politiques et des lobbys, chacun défend encore souvent son pré carré.

JC: Cependant ces approches plus larges de la problématique sont toujours soumises à l'organe de décision qui valide leur mise en place. Les exemples de plans directeurs cantonaux ou régionaux montrent clairement la limite du système: certaines communes sont encore très attachées à leur autonomie.

JLR: Je crois que la commune, même si elle reste une des bases de la société helvétique, ne permet plus de répondre seule aux problématiques de l'aménagement du territoire: le territoire construit et aménagé est devenu largement différent de la structure politique.

RV: L'Ouest lausannois est un bon exemple pour un projet de territoire à une échelle qui correspond aux problèmes de la coordination entre l'urbanisation et les transports publics, la gestion de la croissance démographique, etc. Le découpage communal ne correspond souvent pas à l'échelle des enjeux. et rend difficile des aménagements transversaux trop lourds, sacrifiant les intérêts légitimes des communes. Dans ce sens, le projet de territoire permet de régler la focale en fonction des objectifs et de mettre tout le monde autour de la table pour des discussions formelles. Si les communes jouent le jeu et agissent comme partenaire, on arrive à des résultats plus en adéquation avec l'échelle du problème.

MZ: Cette problématique est apparue lors des débats de la Constituante vaudoise, où le report des tâches entre canton et communes n'a pas pu être complètement résolu. Passer par la création de région a l'avantage de résoudre certains problèmes, comme c'est le cas avec l'Ouest lausannois.

JM: De nos jours, les limites administratives sont différentes de la réalité économique ou urbanistique: ces trois entités n'ont plus les mêmes échelles d'interventions. D'où l'importance de trouver de nouvelles formes de collaboration en fonction du projet, de l'opportunité, et non plus en fonction de l'institution politique. Les périmètres d'études doivent se définir en fonction du problème posé et des possibles alliances.

ST: Mais la commune reste tout de même une bonne unité de référence pour autant qu'il y ait collaborations et échanges. Dans ce cadre de coordination et de communication accrues, le professionnel du territoire doit devenir un accompagnateur de projet, un facilitateur, plutôt qu'un réglementariste et un protectionniste : la profession doit dorénavant mieux se profiler.

JM: Il devient aussi nécessaire d'utiliser le même langage entre les professionnels de la ville, tels que l'urbaniste et le sociologue, qui ont les mêmes envies, les mêmes objectifs. La société, et par extension le sociologue, ont pris une part prépondérante dans la manière d'aborder la problématique urbaine, et les architectes et urbanistes doivent en prendre conscience.

MZ: Je suis contente d'entendre qu'il n'y a plus «d'idéologie» dans l'aménagement du territoire aujourd'hui. Il existe plutôt une éthique, une vision, comme la défense de l'intérêt général par exemple, mais pas «d'idéologie».

RV: Le développement durable n'est pas une idéologie mais un corps de doctrine à développer, un fil rouge que l'on développe dans les documents directeurs et qui peut s'imposer au comportement de l'urbaniste et induire la conduite des projets.

JLR: Ce point est essentiel: créer le débat est déterminent pour faire évoluer la ville. Je citerai à ce propos le Professeur Levy: *«...être urbaniste ou aménagiste aujourd'hui, c'est créer les conditions d'un débat public sur l'espace public»* (in TRACÉS 01 du 17 janvier 2007). Le débat public sur le terrain, avec les politiques, dans les communes, doit rendre la ville passionnante. La notion de ville ne doit pas rester l'apanage d'une certaine élite: les privés sont directement impliqués au même titre que les politiques pour obtenir des résultats de qualité. La Suisse allemande va dans ce sens où le processus est plus participatif: les discussions publiques/privées sont très en amont du processus. Cette manière d'agir est à développer pour le futur. ■